

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la vingtième session
(8-12 mai 2017)**



Nations Unies • New York, 2017



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

À sa vingtième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a débattu du rôle que la science et la technique ont à jouer dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international ainsi que deux thèmes prioritaires, intitulés « Nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable » et « Garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation ». Elle a également examiné les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.

La Commission a adopté deux projets de résolution, intitulés « Science, technologie et innovation au service du développement » et « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information ».

Pour sa vingt et unième session, la Commission a choisi les thèmes prioritaires suivants : « Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable d'ici à 2030 : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation » et « Renforcer les compétences numériques en vue de tirer parti des technologies existantes et émergentes, en mettant l'accent sur le rôle des femmes et des jeunes ». Elle choisira certains aspects de ces thèmes et les examinera lors de la prochaine réunion du groupe intersessions, en collaboration avec des experts.

On trouvera des informations supplémentaires sur la session de la Commission à l'adresse suivante : www.unctad.org/cstd (uniquement en anglais).

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	5
A. Projets de résolution soumis au Conseil pour adoption	5
I. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	5
II. Science, technologie et innovation au service du développement	16
B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	24
Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingtième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt et unième session de la Commission	24
II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	26
III. Science et technique au service du développement	28
IV. Présentation des rapports sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.	30
V. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt et unième session de la Commission	31
VI. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt et unième session de la Commission . .	32
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session.	33
VIII. Organisation de la session	34
A. Ouverture et durée de la session	34
B. Participation.	34
C. Élection des membres du bureau	34
D. Ordre du jour et organisation des travaux.	35
E. Documentation	35
 Annexes	
I. Liste des documents dont la Commission était saisie à sa vingtième session	36
II. Ministerial round tables and panel discussion	37

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Le Conseil économique et social,

Rappelant les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹,

Rappelant également sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial et le réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et le mandat qu'il a confié à celle-ci en vertu de ladite résolution,

Rappelant en outre sa résolution 2016/22 du 27 juillet 2016 sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »,

Rappelant également la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2015, intitulée « Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le projet du Sommet mondial, à savoir construire une société de l'information axée sur l'être humain, inclusive et orientée vers le développement, évalué les progrès accomplis, recensé les lacunes et les problèmes et formulé des recommandations pour l'avenir,

Rappelant en outre la résolution 71/212 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2015, sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international²,

Remerciant le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'avoir veillé à l'établissement en temps voulu du rapport susmentionné,

¹ Voir A/C.2/59/3 et A/60/687.

² A/72/64-E/2017/12.

Se félicite de la tenue de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Nairobi du 17 au 22 juillet 2016 et prenant note avec satisfaction de son document final, « Le Maafikiano de Nairobi », intitulé « Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement »³;

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

1. *Accueille avec satisfaction et demande instamment* la pleine application de la résolution 70/125 de l'Assemblée générale;

2. *Se félicite* de la participation constructive et multiple de toutes les parties prenantes lors de l'examen d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information;

3. *Réaffirme sa volonté* de mettre en œuvre dans leur intégralité les textes issus du Sommet mondial et la vision de la société de l'information de l'après-2015 définie dix ans après le Sommet mondial;

4. *Demande* que les mesures visant à donner suite aux textes issus du Sommet mondial soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴, conformément à la demande exprimée dans la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, l'accent étant mis sur la contribution intersectorielle des technologies numériques à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'élimination de la pauvreté, et souligne que l'accès à ces technologies est également devenu un indicateur de développement et une aspiration en soi;

5. *Réaffirme* que l'un des objectifs du Programme 2030 est d'accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications;

6. *Salue* l'évolution et la diffusion remarquables, grâce aux secteurs public et privé, des technologies numériques, qui se sont répandues presque partout sur la planète et qui ont créé de nouvelles possibilités d'interactions sociales, donné naissance à de nouveaux modèles commerciaux et contribué à la croissance et au développement économiques de tous les autres secteurs, tout en prenant acte des nouvelles difficultés spécifiques qui en découlent;

7. *Note avec préoccupation* qu'il subsiste d'importants fossés numériques, entre ou dans les pays, et entre les hommes et les femmes, ces écarts devant être comblés, notamment par l'instauration de conditions plus propices et le renforcement de la coopération internationale de façon à rendre les technologies numériques plus abordables et accessibles, l'amélioration de l'éducation et le renforcement des capacités, le multilinguisme, la préservation de la culture, l'accroissement de l'investissement et des financements suffisants, est conscient qu'il existe de fortes disparités entre les hommes et les femmes pour l'accès au numérique et encourage toutes les parties concernées à veiller à ce que les filles et les femmes participent pleinement à la société de l'information et aient accès aux nouvelles technologies, en particulier à celles qui sont au service du développement;

8. *Est conscient* que l'infrastructure des technologies de l'information et des communications est essentielle à la réalisation de l'objectif relatif à l'accès au numérique et qu'il subsiste des fossés numériques entre groupes de revenus et d'âge, entre régions géographiques et entre les hommes et les femmes et réaffirme dès lors son attachement à la cible 9.c du Programme 2030, qui vise à accroître

³ TD/519/Add.2 et Corr.1.

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et à faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020, soulignant à cet égard l'importance du Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde;

9. *Note* la poursuite de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, en particulier sa nature multipartite, le rôle joué à cet égard par les organismes chefs de file qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, et le rôle des commissions régionales et du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, et remercie la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'aider à assurer la coordination à l'échelle du système de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial;

10. *Est conscient* des valeurs et des principes de coopération et de dialogue entre les diverses parties concernées qui caractérisent depuis toujours les mesures visant à donner suite aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et qui sont clairement reconnus dans le Programme 2030, et note que de nombreuses activités à l'appui des objectifs du Sommet mondial et des objectifs de développement durable sont mises en œuvre par les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile, les techniciens et universitaires et les partenariats multipartites dans le cadre de leurs rôles et responsabilités respectifs;

11. *Prend note* des rapports de nombreuses entités des Nations Unies et de leurs résumés analytiques respectifs présentés en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Commission de la science et de la technique au service du développement et publiés sur le site Web de celle-ci, comme il est demandé dans sa résolution 2007/8 du 25 juillet 2007, et rappelle à quel point il importe qu'il y ait une coordination étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations et avec le secrétariat de la Commission;

12. *Prend également note* de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial au niveau régional avec l'aide des commissions régionales, comme l'a constaté le Secrétaire général dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international², notamment des mesures prises en la matière, et souligne qu'il faut continuer à chercher une solution aux problèmes particuliers de chaque région en s'intéressant principalement aux difficultés et aux obstacles qu'elle peut rencontrer en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les objectifs et principes énoncés au Sommet mondial, en particulier pour ce qui est des technologies de l'information et des communications au service du développement;

13. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à coordonner la mise en œuvre multipartite des textes issus du Sommet mondial au moyen d'outils efficaces, avec pour objectif de favoriser la collaboration et le partenariat entre toutes les parties prenantes, y compris les organisations internationales, de mettre en commun les informations des principaux organismes et autres parties concernées qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, de repérer les points à améliorer et de débattre des modalités relatives à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre globale;

14. *Encourage* toutes les parties prenantes à continuer d'alimenter la base de données relative à la réalisation des objectifs arrêtés au Sommet mondial gérée par l'Union internationale des télécommunications, et invite les entités des Nations Unies à mettre à jour les informations sur leurs initiatives contenues dans la base de données;

15. *Souligne* qu'il est urgent d'intégrer les recommandations énoncées dans les textes issus du Sommet mondial aux directives révisées destinées aux équipes de pays des Nations Unies et portant sur la préparation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et notamment d'y ajouter un volet sur les technologies de l'information et des communications au service du développement, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information ayant proposé son aide à cet égard;

16. *Rappelle* la résolution 60/252 de l'Assemblée générale, en date du 27 mars 2006, dans laquelle l'Assemblée a prié le Conseil de superviser à l'échelle du système la suite donnée aux textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial;

17. *Rappelle également* que, dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a appelé à ce que les rapports annuels sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial continuent d'être présentés au Conseil par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et réaffirme le rôle de la Commission, tel qu'énoncé dans sa résolution 2006/46, consistant à assister le Conseil, qui est le centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système, en particulier pour l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet;

18. *Invite* tous les États à s'abstenir, dans le cadre des efforts qu'ils font pour bâtir la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays concernés et nuiraient au bien-être de leurs habitants;

19. *Se félicite* du fait que la croissance rapide de la téléphonie mobile et du haut débit constatée depuis 2005 devrait permettre à plus de la moitié de la population mondiale d'avoir accès aux technologies de l'information et des communications, conformément aux objectifs fixés lors du Sommet mondial, une avancée d'autant plus précieuse qu'elle est portée par de nouveaux types de services et d'applications électroniques et mobiles dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, du commerce, du développement, des services financiers, administratifs et transactionnels et de la participation civique, qui offrent d'immenses possibilités pour le développement de la société de l'information;

20. *Note* avec une vive préoccupation que de nombreux pays en développement ne disposent pas d'un accès abordable aux technologies de l'information et des communications et que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et la technique, notamment les technologies de l'information et des communications, ne s'est pas encore concrétisée, et souligne qu'il faut exploiter efficacement les technologies, notamment celles de l'information et des communications, et promouvoir l'acquisition de compétences numériques pour réduire la fracture numérique et le fossé des connaissances;

21. *Estime* que, si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits, et qu'il faut s'attaquer d'urgence aux obstacles de taille qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, tels que l'absence de conditions propices, l'insuffisance des ressources, des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connectivité, et les problèmes touchant à la propriété, à la normalisation et au transfert de technologies, et engage à cet égard toutes les parties prenantes à fournir des ressources suffisantes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, à renforcer leurs capacités et à leur transférer des technologies et des

connaissances, l'objectif étant de rehausser les compétences numériques de leur population et d'y favoriser l'émergence d'une économie du savoir;

22. *Est conscient* de la croissance rapide des réseaux d'accès à haut débit, surtout dans les pays développés, et souligne qu'il faut d'urgence combler la fracture numérique qui se creuse entre et dans les pays à revenu élevé, à revenu intermédiaire, à faible revenu et les autres régions en ce qui concerne la disponibilité et le caractère abordable du haut débit, ainsi que la qualité d'accès et le taux d'utilisation, en s'employant en priorité à aider les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et l'Afrique dans son ensemble;

23. *Estime* que la transition en cours vers un environnement de communication dominé par les technologies mobiles modifie en profondeur les modèles commerciaux des opérateurs et exige que l'on repense l'utilisation individuelle et collective des réseaux et des appareils, ainsi que les stratégies publiques et les moyens de mettre les réseaux de communication au service des objectifs de développement;

24. *Constate* que, malgré toutes les évolutions et les progrès observés à certains égards, dans de nombreux pays en développement, les technologies de l'information et des communications de même que leurs applications restent inaccessibles ou inabordables pour la majorité de la population, surtout en zone rurale;

25. *Constate également* que le nombre d'utilisateurs d'Internet augmente et que, dans certains cas, la fracture numérique et le fossé des connaissances changent de nature et portent moins sur la disponibilité de l'accès que sur la qualité de celui-ci et sur les informations et le savoir-faire que les utilisateurs peuvent obtenir et les bienfaits qu'ils peuvent en tirer, et estime à cet égard qu'il faut faire de l'utilisation des technologies de l'information et des communications une priorité, en adoptant des démarches novatrices, notamment multipartites, dans le cadre des stratégies de développement nationales et régionales;

26. *Estime* qu'il importe de renforcer les capacités humaines, de créer un environnement propice et des infrastructures numériques résilientes, de favoriser les partenariats multipartites et d'aider les pays à tirer davantage parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, et prend note de la tenue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui se tiendra à Buenos Aires, du 9 au 20 octobre 2017, et aura pour thème général « Les technologies de l'information et des communications au service des objectifs de développement durable »;

27. *Salue* l'initiative « eTrade for All », lancée lors de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Nairobi du 17 au 22 juillet 2016, qui propose une nouvelle politique de développement du commerce au moyen d'échanges électroniques en facilitant le recours, pour les pays en développement, à l'assistance technique en vue de renforcer les capacités d'accès au commerce électronique et de mieux renseigner les donateurs sur les programmes qu'ils pourraient financer;

28. *Prend note* du rapport mondial de la Commission du haut débit au service du développement numérique intitulé *The State of Broadband 2016: Broadband Catalysing Sustainable Development*, et prend note avec intérêt des efforts que continue à fournir cette commission pour convaincre au plus haut niveau de la nécessité de mettre en place des conditions favorisant la connectivité à haut débit, en particulier au moyen de plans nationaux et de partenariats public-privé,

l'objectif étant de faire en sorte que la réalisation des objectifs de développement ait les incidences voulues et que toutes les parties prenantes y soient associées;

29. *Réitère* l'engagement qu'a pris l'Assemblée générale, dans sa résolution [70/125](#), de combler les fossés numériques qui existent entre et dans les pays, notamment entre les hommes et les femmes, en s'attachant à améliorer la connectivité, à rendre les technologies plus abordables, à étendre l'accès à l'information et aux connaissances, et à renforcer le multilinguisme, les compétences numériques et l'aptitude à se servir des outils numériques, tout en gardant à l'esprit les difficultés spécifiques auxquelles se heurtent les personnes handicapées, les personnes ayant des besoins spécifiques et les groupes en situation de vulnérabilité ;

30. *Salue* les nombreuses initiatives prises par les organismes des Nations Unies qui facilitent l'application des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial et engage toutes les organismes facilitateurs à continuer d'œuvrer en ce sens;

31. *Constate* avec une vive préoccupation que les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'utiliser Internet dans une proportion de 12 %, et même de 31 % dans les pays les moins avancés, appelle l'attention sur le fossé numérique entre les sexes, qui persiste sur le plan de l'accès et du recours aux technologies numériques, y compris en ce qui concerne l'éducation, l'emploi et d'autres aspects du développement économique et social, et engage les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à l'objectif de développement durable no 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), notamment grâce à un renforcement notable de l'éducation des femmes et des filles et à leur participation aux technologies numériques en tant qu'utilisatrices, créatrices de contenus, employées, entrepreneuses, innovatrices et dirigeantes;

32. Prend note des nombreuses initiatives visant à combler le fossé numérique entre les sexes, y compris la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC (Union internationale des télécommunications), le Partenariat mondial pour l'égalité hommes-femmes à l'ère numérique et le prix « Égalité entre les hommes et les femmes et intégration de ce principe dans le secteur des technologies » (Union internationale des télécommunications et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias, l'initiative « Women on the Homepage » et l'Enquête mondiale sur le genre et les médias (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), le Groupe de travail sur le haut débit et l'égalité des sexes de la Commission du haut débit au service du développement numérique, le Forum sur les meilleures pratiques en matière d'égalité des sexes et d'accès du Forum sur la gouvernance d'Internet, les travaux relatifs à l'égalité des sexes en cours dans le cadre du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, l'action menée dans plusieurs pays par la Banque mondiale pour offrir des possibilités aux femmes et aux filles dans le domaine des technologies numériques et les efforts déployés par de nombreuses autres parties prenantes;

33. *Réitère* l'engagement d'accorder une attention particulière aux défis exceptionnels et nouveaux que représentent les technologies de l'information et des communications pour tous les pays, notamment les pays en développement, conformément aux paragraphes pertinents de la résolution [70/125](#) de l'Assemblée générale;

34. *Note* que si des jalons solides ont été posés pour renforcer les capacités en matière de technologies de l'information et des communications dans de nombreux domaines relatifs à la mise en place de la société de l'information, il faut

continuer de s'efforcer de trouver des solutions aux difficultés que les pays continuent de rencontrer, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, et appelle l'attention sur les retombées positives d'un renforcement des capacités au niveau des institutions, des organisations et des entités qui s'occupent des questions liées aux technologies de l'information et des communications et à la gouvernance d'Internet;

35. *Considère* qu'il faut privilégier les politiques de renforcement des capacités et l'appui à long terme pour démultiplier les effets des activités et des initiatives menées aux niveaux national et local pour fournir des conseils, des services et un appui propices à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement;

36. *Note* que des questions continuent à voir le jour, notamment concernant les applications de l'informatique à l'environnement et la contribution des technologies de l'information et des communications à l'alerte rapide, à l'atténuation des changements climatiques, aux réseaux sociaux, à la virtualisation et à l'informatique en nuage, à l'Internet mobile et aux services axés sur la mobilité, à la cybersécurité, à la disparité entre les sexes, à la protection de la confidentialité des données en ligne et à l'autonomisation et à la protection des groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, contre l'exploitation et les mauvais traitements dans le cyberspace;

37. *Réitère* que, dans le document final sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, l'Assemblée générale a demandé que le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information ait lieu chaque année⁵, est conscient du rôle que joue le Forum en favorisant la coopération, le partenariat et l'innovation ainsi que la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques par toutes les parties prenantes dans le domaine des technologies de l'information et des communications au service du développement durable, et prend acte de la tenue du dernier Forum, du 12 au 16 juin 2017 à Genève;

38. *Invite* les entités qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations à faire fond sur le Plan d'action de Genève⁶ pour dégager des mesures concrètes qui permettent de mettre à profit les technologies de l'information et des communications pour contribuer à la réalisation des objectifs du Programme 2030, prenant note de la matrice de résultats relative aux objectifs de développement durable du Sommet mondial sur la société de l'information mise au point par les organismes des Nations Unies;

39. *Invite également* les entités qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations à s'assurer, dans la limite des mandats qui leur ont été confiés et des ressources dont elles disposent, que les nouvelles activités qu'elles envisagent d'entreprendre aux fins de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées dans le document final du Sommet mondial soient étroitement alignées sur le Programme 2030;

40. *Réaffirme* l'importance de l'appel lancé par l'Assemblée générale à toutes les parties prenantes d'intégrer les technologies de l'information et des communications à leurs stratégies de réalisation des objectifs de développement durable, et de sa demande adressée aux entités des Nations Unies chargées de faciliter la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial pour qu'elles revoient leurs plans de travail et de communication de l'information en vue de concourir à l'exécution du Programme 2030;

⁵ Voir résolution 70/125 de l'Assemblée générale.

⁶ Voir [A/C.2/59/3](#), annexe.

Gouvernance d'Internet

41. *Réaffirme* que les textes issus du Sommet mondial relatifs à la gouvernance d'Internet, qui concernent, en l'occurrence, l'action à mener pour renforcer la coopération et la convocation du Forum sur la gouvernance d'Internet, doivent être mis en œuvre par le Secrétaire général au moyen de deux processus distincts, et considère que ceux-ci peuvent être complémentaires;

42. *Réaffirme également* les dispositions des paragraphes 34 à 37 et 67 à 72 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information⁷;

43. *Réaffirme en outre* les dispositions des paragraphes 55 à 65 de la résolution [70/125](#) de l'Assemblée générale;

Renforcement de la coopération

44. *Considère* qu'il faut intensifier la coopération à l'avenir pour que les gouvernements puissent, sur un pied d'égalité, jouer leur rôle et exercer leurs responsabilités en ce qui concerne les questions de politique générale de portée internationale concernant Internet, et non les activités courantes d'ordre technique et opérationnel qui n'ont pas d'incidences sur ces questions;

45. *Prend note* des travaux que mène le Groupe de travail sur le renforcement de la coopération, créé par la présidence de la Commission de la science et de la technique au service du développement comme suite à la demande exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/125](#) et chargé d'élaborer des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour continuer de renforcer la coopération suivant les modalités prévues dans l'Agenda de Tunis, note que le Groupe de travail veillera à assurer la pleine participation des gouvernements et autres parties intéressées, notamment des pays en développement, compte tenu de la diversité de leurs vues et de leurs domaines de compétences, et encourage les membres du Groupe à continuer d'œuvrer à l'accomplissement de son mandat;

Forum sur la gouvernance d'Internet

46. *Sait* l'importance que revêtent le Forum sur la gouvernance d'Internet et la mission qui lui a été confiée d'offrir un espace de dialogue multipartite sur diverses questions, comme indiqué au paragraphe 72 de l'Agenda de Tunis, notamment de faciliter l'examen des questions de politique générale concernant des aspects fondamentaux de la gouvernance d'Internet;

47. *Rappelle* la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/125](#), tendant à prolonger le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet pour une nouvelle période de 10 ans, au cours de laquelle le Forum devrait continuer d'améliorer ses méthodes de travail et faire participer de plus en plus d'acteurs issus des pays en développement;

48. *Constate* que des initiatives nationales et régionales du Forum sur la gouvernance d'Internet ont vu le jour dans toutes les régions concernant des questions de gouvernance d'Internet importantes et prioritaires pour la région ou le pays organisateur;

49. *Rappelle* la résolution [70/125](#) de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement de rendre dûment compte, dans ses rapports périodiques, de l'état d'avancement de l'application des recommandations contenues dans le rapport de

⁷ Voir [A/60/687](#).

son Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la Gouvernance d'Internet⁸;

50. *Prend acte* de la tenue, du 6 au 9 décembre 2016, à Guadalajara, sur l'invitation du Gouvernement mexicain, de la onzième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet, qui a porté sur le thème : « Favoriser une croissance durable et partagée »;

51. *Se félicite* de la tenue prochaine du douzième Forum sur la gouvernance d'Internet qui aura pour thème « Façonne ton avenir numérique! » et qui doit avoir lieu du 18 au 21 décembre 2017, à l'invitation du Gouvernement suisse, et note qu'il est tenu compte, dans le cadre des préparatifs de ce Forum, des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum;

52. *Se félicite également*, à cet égard, des progrès constants accomplis dans le cadre des travaux intersessions du Forum sur la gouvernance d'Internet concernant différents aspects des mesures visant à connecter et habiliter le prochain milliard d'internautes, les coalitions dynamiques et les forums sur les pratiques optimales, ainsi que les contributions de réunions nationales et régionales sur la gouvernance d'Internet;

La voie vers l'avenir

53. *Prie* les entités des Nations Unies de continuer de coopérer activement à la mise en œuvre et au suivi des textes issus du Sommet mondial par l'intermédiaire du système des Nations Unies, de s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et orientée vers le développement et de prendre les mesures nécessaires pour y parvenir, et de contribuer à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux figurant dans le Programme 2030;

54. *Invite* toutes les parties prenantes à poursuivre, à titre prioritaire, les efforts qu'elles déploient pour réduire la fracture numérique sous ses différentes formes, à mettre en pratique des stratégies cohérentes qui favorisent le développement du cybergouvernement et à continuer de mettre l'accent sur des politiques et des applications en matière de technologies de l'information et des communications qui bénéficient aux pauvres, notamment l'accès au haut débit au niveau local, afin de remédier à la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci de façon à y faire émerger une société de l'information et du savoir;

55. *Prie instamment* toutes les parties prenantes d'accorder la priorité à la mise au point de démarches innovantes qui favoriseront l'accès universel à une infrastructure haut débit abordable et aux services correspondants pour les pays en développement, l'objectif étant de parvenir à une société de l'information solidaire, orientée vers le développement et axée sur l'être humain, et de réduire la fracture numérique;

56. *Demande* aux organisations internationales et régionales de continuer à évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et à en rendre compte périodiquement, afin d'offrir les mêmes perspectives de croissance du secteur informatique aux pays en développement;

⁸ A/67/65-E/2012/48 et Corr.1.

57. *Exhorte* tous les pays à faire des efforts concrets pour respecter les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁹;

58. *Réaffirme* l'importance des indicateurs en accès libre relatifs aux technologies de l'information et des communications, qui servent au suivi et à l'évaluation de la fracture numérique entre les pays et dans les sociétés et éclairent les décideurs qui sont chargés d'élaborer des politiques et des stratégies de développement social, culturel et économique, et souligne qu'il importe de normaliser et d'harmoniser des indicateurs fiables et régulièrement mis à jour;

59. *Reconnaît* l'importance des outils de suivi numériques qui facilitent la mise en œuvre et la mesure des objectifs de développement durable;

60. *Réaffirme* qu'il importe de diffuser les pratiques optimales à tous les niveaux et, tout en saluant la qualité de la mise en œuvre de projets et d'initiatives qui contribuent aux objectifs du Sommet mondial, encourage toutes les parties prenantes à proposer leurs projets aux prix annuels du Sommet mondial, processus qui fait partie intégrante du bilan du Sommet mondial, tout en prenant note du rapport sur les résultats obtenus;

61. *Engage* les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations et forums concernés, conformément aux textes issus du Sommet mondial, à examiner périodiquement les méthodes utilisées pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications en tenant compte des différents niveaux de développement et de la situation propre à chaque pays et, par conséquent :

a) Encourage les États Membres à recueillir au niveau national des données pertinentes sur les technologies de l'information et des communications, à mettre en commun des informations sur les études de cas nationales, et à collaborer avec d'autres pays dans le cadre de programmes d'échange visant à renforcer les capacités;

b) Encourage les organismes des Nations Unies et les autres organisations et forums concernés à favoriser l'évaluation de l'incidence que les technologies de l'information et des communications ont sur le développement durable;

c) Prend note avec satisfaction des travaux réalisés par le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement ainsi que du rapport annuel intitulé *Mesurer la société de l'information*, qui présente des tendances et des statistiques récentes concernant l'accessibilité et les coûts des technologies de l'information et des communications ainsi que l'évolution des sociétés de l'information et des connaissances dans le monde, notamment l'Indice d'accès au numérique;

d) Invite le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement à donner suite à la décision 47/110 de la Commission de statistique, en date du 11 mars 2016, sur les statistiques des technologies de l'information et des communications¹⁰, et lui recommande à cet égard d'élaborer des directives pour améliorer la coopération avec les différentes parties prenantes afin de produire, en temps voulu, des statistiques de haute qualité sur les technologies de l'information et des communications, et de tirer parti des avantages que pourrait présenter l'utilisation de mégadonnées pour l'établissement de statistiques officielles;

⁹ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

¹⁰ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2016, Supplément n° 4 (E/2016/24)*, chap. I, sect. B.

e) Prend note de la tenue au Botswana, du 21 au 23 novembre 2016, du quatorzième Colloque sur les indicateurs des télécommunications et des technologies de l'information et des communications dans le monde, et prend note également de la tenue du quinzième Colloque, qui doit avoir lieu en Tunisie, du 14 au 16 novembre 2017;

62. *Invite* la communauté internationale à faire des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale établi par la CNUCED à l'appui des activités d'examen et d'évaluation des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement concernant la suite donnée au Sommet mondial tout en prenant note avec satisfaction du soutien financier apporté par les Gouvernements américain, finlandais et suisse à ce fonds;

63. *Rappelle* la proposition faite dans la résolution 70/125 de l'Assemblée générale tendant à ce que celle-ci organise, en 2025, une réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information;

64. *Prend note* avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et des débats que la Commission de la science et de la technique au service du développement a tenus à propos de ce document à sa vingtième session¹¹;

65. *Souligne* qu'il importe d'assurer l'avènement d'une société de l'information ouverte, en veillant particulièrement à combler la fracture numérique et les inégalités à l'égard du haut débit, en prenant en compte les préoccupations des pays en développement, la problématique hommes-femmes et la culture, ainsi que les jeunes et les autres groupes sous-représentés;

66. *Prie* le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission de la science et de la technique au service du développement un rapport sur l'application des recommandations, figurant dans la présente résolution ou dans d'autres résolutions du Conseil, qui portent sur le bilan quantitatif et qualitatif de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial.

¹¹ Ibid., 2017, *Supplément n° 11* (E/2017/31).

Projet de résolution II **Science, technologie et innovation au service du développement**

Le Conseil économique et social,

Conscient du rôle joué par la Commission de la science et de la technique au service du développement, porte-drapeau de l'Organisation des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement,

Constatant que la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle capital et apportent une contribution cruciale pour ce qui est d'aider les pays à devenir et à rester compétitifs dans l'économie mondiale, à faire face aux enjeux mondiaux et à parvenir à un développement durable,

Constatant également que les technologies de l'information et des communications jouent un rôle décisif dans la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005¹ et la résolution [70/125](#) de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2015, intitulée « Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », dans lequel il a été constaté que la science et la technologie, notamment les technologies de l'information et des communications, étaient déterminantes pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, et réaffirmant les engagements pris dans ledit document,

Rappelant également l'entrée en vigueur, le 4 novembre 2016, de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques²,

Rappelant en outre que la CNUCED est le secrétariat de la Commission,

Prenant note que l'Assemblée générale a, dans sa résolution [70/213](#) du 22 décembre 2015 sur la science, la technique et l'innovation au service du développement, engagé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à continuer d'entreprendre des analyses des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation en vue d'aider les pays en développement à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leurs stratégies nationales de développement,

Rappelant sa décision 2015/242 du 22 juillet 2015 portant prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission jusqu'en 2021, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale [70/132](#), en date du 17 décembre 2015, et [70/213](#) et [70/219](#), en date du 22 décembre 2015, qui traitent, respectivement, de l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural, des obstacles à l'accès des femmes et des filles à la science et à la technique et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de développement,

Rappelant également les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution³, adoptées par la Commission à sa soixante et unième session, dans lesquelles elle a, entre autres, souligné la nécessité de gérer le changement technologique et numérique en vue de l'autonomisation économique

¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

² Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe

³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2017, supplément n° 17 (E/2017/27)*, chap. I, sect. A.

des femmes, afin notamment de renforcer les capacités des pays en développement, l'objectif étant que les femmes puissent tirer parti de la science et de la technologie pour assurer leur autonomisation économique dans un monde du travail en pleine évolution,

Prenant note de l'importance que revêt la prise en compte de divers aspects du fossé numérique par les politiques et programmes de développement relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation, en particulier du fossé numérique entre les hommes et les femmes,

Convaincu que les moyens, tels que les infrastructures scientifiques et technologiques, l'éducation de base et les compétences en ingénierie, conception de produits, gestion et création d'entreprise, bien qu'essentiels pour l'innovation, sont inégalement répartis entre les pays, et que la disponibilité et l'accessibilité d'un enseignement de qualité et à un coût abordable, dans les domaines de la science, de la technologie et des mathématiques aux niveaux primaire, secondaire et supérieur d'éducation sont fondamentaux et devraient être encouragés, considérés comme prioritaires et mis en œuvre de manière coordonnée, de manière à instaurer un climat social propice à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation,

Prenant note de la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle l'Assemblée a adopté une série complète d'objectifs et de cibles de développement durable ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement,

Estimant que la science, la technologie et l'innovation ainsi que l'informatique et les communications jouent un rôle capital dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable et soulignant le rôle qu'ils peuvent jouer pour faciliter l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en vue de continuer à relever les défis mondiaux,

Prenant note de la résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de la création du Mécanisme de facilitation des technologies,

Accueillant avec satisfaction les travaux de la Commission relatifs à ses deux thèmes prioritaires actuels, les « Nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable » et le « Rôle joué par la science, la technique et l'innovation afin de garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 »,

Considérant que les stratégies d'innovation doivent, d'une part, répondre aux besoins des populations locales, pauvres ou marginalisées des pays en développement et des pays développés et les faire participer aux processus d'innovation, et, d'autre part, intégrer le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que composants essentiels des plans nationaux de développement, notamment grâce à la collaboration entre les ministères et les organismes de réglementation compétents,

Reconnaissant que les activités de prospective et d'évaluation technologiques, prenant notamment en compte les besoins des deux sexes, peuvent aider les décideurs et les parties prenantes à mettre en œuvre le Programme 2030 en contribuant à déterminer les défis à relever et les possibilités à exploiter de manière stratégique, et considérant que les tendances en matière de technologie doivent être analysées en tenant compte du contexte socioéconomique au sens large,

Reconnaissant également que les écosystèmes relatifs à l'innovation et au numérique développés⁴ jouent un rôle de premier plan pour assurer un développement numérique efficace et favoriser la science, la technologie et l'innovation,

Reconnaissant en outre l'intensification des efforts d'intégration régionale à travers le monde et la dimension régionale que prennent de ce fait les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation,

Rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons »⁵, notamment les principes qui y sont mentionnés,

Conscient de la nécessité de mobiliser et d'accroître le financement de l'innovation, en particulier dans les pays en développement, à l'appui des objectifs de développement durable,

Notant avec préoccupation qu'environ 795 millions de personnes, soit une personne sur neuf, sont sous-alimentées, la majorité vivant dans les pays en développement et dans les zones rurales, et que les technologies nouvelles, existantes ou émergentes peuvent aider à faire face aux multiples aspects de la sécurité alimentaire,

Considérant que la mobilisation du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation au profit de la sécurité alimentaire bénéficierait du transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, d'investissements publics et privés dans la recherche-développement, dans le capital humain, dans les infrastructures et l'infrastructure des marchés, des flux de connaissances, d'un environnement propice, de stratégies de développement et de diffusion de la technologie tenant compte de la problématique hommes-femmes, de la collaboration régionale et internationale et des mécanismes de prospective technologique, et nécessiterait aussi le développement de la vulgarisation agricole et de services consultatifs, la promotion de la capacité d'innover et d'organisations de producteurs efficaces et largement ouvertes,

Notant les réalisations importantes accomplies dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et la contribution que ces technologies peuvent continuer d'apporter sur les plans du bien-être des populations, de la prospérité économique et de l'emploi,

Notant également que les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation doivent être ajustées pour permettre de prendre en main les trois dimensions du développement durable, à savoir le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement,

Prenant en considération le fait que les savoirs traditionnels peuvent servir de base au développement technologique ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation durables des ressources naturelles,

Constatant que, pour que les politiques en matière de technologie et d'innovation appliquées au niveau national donnent des résultats, il faut notamment que soient créées des conditions qui permettent aux établissements d'enseignement,

⁴ L'écosystème numérique se compose d'éléments tels que l'infrastructure technologique, l'infrastructure des données, l'infrastructure financière, l'infrastructure institutionnelle et l'infrastructure humaine.

⁵ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

aux instituts de recherche, aux entreprises et aux secteurs d'activité d'innover, d'investir et de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de l'emploi et de la croissance économique en incorporant tous les éléments interdépendants, y compris le transfert des connaissances,

Constatant également que diverses initiatives en cours ou à venir, relatives à la science, à la technologie et à l'innovation portent sur des questions majeures liées aux objectifs de développement durable,

Fait les recommandations ci-après aux gouvernements, à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la CNUCED, pour examen :

a) Les gouvernements sont invités, individuellement et collectivement, à tenir compte des conclusions de la Commission et à envisager de prendre les mesures suivantes :

i) Relier étroitement la science, la technologie et l'innovation aux stratégies de développement durable en accordant une place de choix au renforcement des capacités liées aux technologies de l'information et des communications, à la science, à la technologie et à l'innovation dans les plans nationaux de développement;

ii) Promouvoir les capacités d'innovation locales aux fins d'un développement économique durable et ouvert en rassemblant les connaissances scientifiques, professionnelles et techniques locales, en mobilisant des moyens d'origines diverses, en améliorant les technologies de l'information et des communications de base et en soutenant les infrastructures intelligentes, notamment par la collaboration avec les programmes nationaux et entre ces programmes;

iii) Encourager et appuyer les efforts déployés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation qui ont conduit à la mise en place d'infrastructures et de politiques favorisant l'expansion mondiale des infrastructures, produits et services relatifs aux technologies de l'information et des communications, y compris l'accès pour tous, notamment les femmes, les filles et les jeunes, à Internet à haut débit, stimulant les travaux multipartites menés afin de connecter 1,5 milliard de nouveaux utilisateurs à Internet d'ici à 2020 et visant à rendre ces produits et services plus abordables;

iv) Entreprendre des travaux de recherche systémiques, incluant les aspects liés aux disparités entre les sexes, en vue d'activités de prospective, sur les nouvelles tendances dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et sur leurs effets sur le développement, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶;

v) S'efforcer, avec le concours de diverses parties prenantes, y compris les organismes compétents des Nations Unies, de formuler, d'adopter et de mettre en œuvre des politiques relatives au domaine de la science, de la technologie et de l'innovation contribuant à la concrétisation des objectifs de développement durable;

vi) Mener des activités de prospective stratégique en vue de recenser les éventuelles lacunes en matière d'éducation à moyen et à long terme et de les combler au moyen d'un ensemble de mesures, notamment la promotion de l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des

⁶ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

mathématiques, ainsi que la formation professionnelle, en tenant compte de la problématique hommes-femmes;

vii) Utiliser l'analyse prévisionnelle stratégique pour promouvoir la tenue de débats structurés entre toutes les parties prenantes, y compris les représentants des pouvoirs publics, de la communauté scientifique, des grands secteurs d'activité, de la société civile et du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises, afin de développer une vision commune des problèmes à long terme et de dégager un consensus concernant les orientations à prendre;

viii) Réaliser régulièrement des analyses prévisionnelles stratégiques des problèmes mondiaux et régionaux et établir, au moyen des mécanismes régionaux existants et en collaboration avec les parties prenantes concernées, un système de correspondance entre les résultats des activités de prospective technologique, y compris des projets pilotes, afin de les examiner et de les diffuser;

ix) Encourager l'examen des progrès accomplis dans l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable;

x) Évaluer régulièrement, notamment sous l'angle de la problématique hommes-femmes, les systèmes nationaux d'innovation, notamment les écosystèmes numériques, en s'appuyant sur les exercices d'analyse prévisionnelle, afin de repérer leurs faiblesses et de modifier leurs politiques en vue de les éliminer, et partager les résultats de ces travaux avec les autres États Membres;

xi) Prendre en compte la nécessité de promouvoir la dynamique fonctionnelle des systèmes d'innovation et d'autres méthodes pertinentes grâce à divers instruments politiques appuyant les priorités de développement relatives à la science, la technologie et l'innovation, afin de renforcer la cohérence de ces systèmes aux fins du développement durable;

xii) Encourager la génération numérique à assumer un rôle de premier rang dans les programmes locaux de renforcement des capacités relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, en tenant compte de la problématique hommes-femmes, et faciliter l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'application du Programme 2030;

xiii) Instaurer, sans perdre de vue la possibilité que les nouvelles technologies numériques dépassent les techniques existantes en matière de développement, des politiques favorisant la création d'écosystèmes numériques ouverts qui tiennent compte du contexte socioéconomique et politique des pays et qui attirent et encouragent l'investissement privé et l'innovation, notamment en ce qui concerne la création d'entreprises et le développement du contenu local;

xiv) Collaborer avec toutes les parties prenantes, promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans tous les secteurs, mieux préserver l'environnement et stimuler la création d'installations adaptées pour recycler et éliminer les déchets d'équipements électriques et électroniques;

xv) S'attaquer aux disparités persistantes entre les sexes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en général et dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques en particulier, en encourageant le mentorat et en soutenant les efforts visant à attirer et à retenir les femmes et les filles dans ces filières, et

envisager sous l'angle de la problématique hommes-femmes l'élaboration et l'application de politiques qui mobilisent la science, la technologie et l'innovation;

xvi) Soutenir les politiques adoptées et les activités menées par les pays en développement dans les domaines de la science et de la technique dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, considérées comme complémentaires et non interchangeable, en encourageant l'aide financière, l'assistance technique, le renforcement des capacités, le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord et les programmes ou cours de formation technique;

xvii) Encourager les pays à augmenter progressivement le rythme de production de ressources humaines qualifiées de qualité à tous les niveaux en créant un environnement propice à la constitution d'une masse critique de capacités humaines, qui participent à l'application de la science, de la technologie et de l'innovation, et mettent celles-ci au service d'activités créatrices de valeur ajoutée qui apportent des solutions à des problèmes et améliorent le bien-être humain;

xviii) Accroître l'appui à la recherche-développement dans l'agriculture au niveau national et favoriser les investissements dans les infrastructures, les services de vulgarisation et les innovations commerciales, institutionnelles et sociales pour améliorer la sécurité alimentaire;

xix) Favoriser les politiques qui améliorent l'inclusion financière et accroissent les sources de financement et les investissements directs dans des innovations qui vont dans le sens des objectifs de développement durable;

xx) Promouvoir une innovation sans exclusive, en particulier vis-à-vis des communautés locales, des femmes et des jeunes, afin que le développement et la diffusion des nouvelles technologies profitent à tous et ne créent pas de nouvelles fractures;

b) La Commission est invitée à prendre les mesures suivantes :

i) Demeurer un porte-drapeau en matière de science, de technologie et d'innovation et lui donner ainsi qu'à l'Assemblée générale des conseils de haut niveau sur les questions de science, de technologie, d'ingénierie et d'innovation qui intéressent leurs travaux;

ii) Contribuer à définir clairement le rôle fondamental que les technologies de l'information et des communications, la science, la technologie et l'innovation jouent dans la mise en œuvre du Programme 2030 en offrant un cadre pour la planification stratégique et l'analyse de l'évolution du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans des secteurs clefs de l'économie et en mettant en lumière les technologies nouvelles et celles qui pourraient causer des perturbations;

iii) Examiner la façon dont les travaux de la Commission s'alignent sur ceux d'autres instances internationales sur la science, la technologie et l'innovation et sur les efforts visant à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 tout en les alimentant et en les complétant;

iv) Mener des activités de sensibilisation et faciliter la constitution de réseaux et de partenariats entre divers organismes et réseaux de prospective technologique, en collaboration avec d'autres parties prenantes;

v) Promouvoir, conformément à l'esprit du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence

internationale sur le financement du développement, la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, en particulier le renforcement des capacités et le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord;

vi) Sensibiliser les décideurs au processus d'innovation et recenser les possibilités qui permettraient aux pays en développement d'en bénéficier, en s'intéressant spécialement aux nouvelles tendances qui pourraient offrir des possibilités nouvelles à ces pays;

vii) Mettre en avant les applications de la science, de la technologie et de l'innovation bénéfiques pour la sécurité alimentaire, notamment l'accès à de meilleures sources de données susceptibles d'alimenter les services de vulgarisation agricole, les systèmes d'alerte rapide visant à réduire les risques de catastrophes et les initiatives locales d'innovation; et promouvoir le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, ainsi que la coopération régionale et internationale;

viii) Renforcer à titre préventif et revitaliser les partenariats mondiaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation au service du développement durable et, pour ce faire, commencer à : a) exploiter les résultats des activités de prospective technologique pour définir la portée, d'une part, de projets internationaux portant sur des activités ciblées de recherche, de développement et de déploiement de technologies et, d'autre part, de programmes de renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation; b) chercher des modèles de financement novateurs et d'autres ressources permettant de renforcer les capacités des pays en développement de façon à ce qu'ils puissent prendre part à des projets et à des initiatives collaboratifs dans ces mêmes domaines;

ix) Explorer les voies et moyens de conduire des exercices internationaux de prospective et d'évaluation portant sur les technologies nouvelles, existantes ou émergentes et leurs incidences sur la sécurité alimentaire, y compris des débats sur les modèles de gouvernance applicables aux nouveaux domaines de l'évolution scientifique et technologique;

x) Étudier et examiner des modèles de financement novateurs tels que l'investissement à impact social et environnemental, à même d'attirer de nouvelles parties prenantes, des innovateurs et des capitaux d'origine nouvelle vers des solutions fondées sur la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation, en collaborant avec d'autres organisations s'il y a lieu;

xi) Promouvoir le renforcement des capacités et la coopération en matière de recherche et de développement, en collaboration avec les institutions compétentes, y compris des organismes des Nations Unies, afin de faciliter le renforcement des systèmes d'innovation appuyant les innovateurs, notamment dans les pays en développement, pour accroître les efforts qu'ils déploient en vue de la réalisation du développement durable;

xii) Offrir un espace pour mettre en commun non seulement les réussites et les pratiques optimales mais aussi les échecs et les difficultés majeures, et être informé des résultats des activités de prospective technologique, des modèles d'innovation locale qui ont donné de bons résultats, des études de cas et des données d'expérience concernant l'utilisation de la science, de la technologie et de l'ingénierie, y compris de toutes nouvelles technologies, à des fins d'innovation, en symbiose avec les technologies de l'information et des communications, aux fins d'un développement durable et partagé, et diffuser

les conclusions à tous les organismes des Nations Unies concernés, en particulier grâce au Mécanisme de facilitation des technologies et à son forum sur la science, la technologie et l'innovation où sont représentées les diverses parties intéressées;

xiii) Contribuer à atténuer les contraintes qui pèsent sur les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, par la création d'un pôle d'accès à des ressources sur les objectifs de développement durable, financé par des ressources extrabudgétaires, qui servirait de répertoire de projets, de données, de mécanismes de financement, d'avancées technologiques et d'experts, et rassemblerait des exemples de réussite, de difficultés et d'obstacles rencontrés par les pays;

xiv) Continuer de s'employer activement à faire mieux connaître la contribution que la science, la technologie et l'innovation peuvent apporter au Programme 2030 en fournissant un appui fonctionnel aux mécanismes et aux organes compétents des Nations Unies, selon que de besoin, et en diffusant les enseignements et les bonnes pratiques touchant à la science, à la technologie et à l'innovation auprès des États Membres et d'autres entités;

xv) Souligner l'importance des travaux de la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des aspects des technologies de l'information et des communications, de la science, de la technologie et de l'innovation qui interviennent dans la réalisation des objectifs de développement durable, son Président faisant rapport, lors de réunions et séances d'examen tenues par le Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres instances pertinentes;

xvi) Renforcer et approfondir la collaboration entre la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Commission de la condition de la femme, et notamment partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience concernant la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et leur mise en œuvre;

c) La CNUCED est invitée à prendre les mesures suivantes :

i) S'employer activement à trouver des fonds pour faire davantage d'analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, lesquelles seront axées sur le rôle déterminant des technologies de l'information et des communications dans la mise à profit de la science, de la technologie et de l'innovation et dans le renforcement et l'exploitation des capacités en matière d'ingénierie, et à mettre en œuvre les recommandations issues de ces analyses, s'il y a lieu, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales;

ii) Examiner les possibilités d'intégrer des éléments issus de l'analyse prévisionnelle stratégique et de l'évaluation de l'écosystème numérique dans les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie, à l'innovation et aux technologies de l'information et des communications, par exemple en y ajoutant un chapitre;

iii) Élargir le domaine des analyses des politiques nationales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation de manière à y intégrer les objectifs de développement durable, en particulier les stratégies d'innovation ciblant le bas de la pyramide, et l'inclusion sociale;

iv) Prévoir des bilans périodiques des progrès accomplis dans les pays pour lesquels des analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ont été réalisées et inviter ces pays à faire rapport à la Commission sur les progrès accomplis, les leçons retenues et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations;

v) Encourager le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission à apporter sa contribution aux débats et à l'établissement de la documentation de la Commission, à faire rapport sur les progrès accomplis lors des sessions annuelles de la Commission et à intégrer plus systématiquement la problématique hommes-femmes dans les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.

B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

2. La Commission recommande également au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingtième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt et unième session de la Commission

Le Conseil économique et social,

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingtième session¹;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt et unième session de la Commission tels que figurant ci-après.

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Science et technique au service du développement : thèmes prioritaires :

a) La contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à un accroissement substantiel de la part des énergies renouvelables d'ici à 2030;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

b) Renforcer les compétences numériques pour bénéficier des technologies existantes et émergentes, en mettant un accent particulier sur l'égalité des sexes et la jeunesse.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2017, supplément n° 11 (E/2017/31).

4. Présentation des rapports sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt-deuxième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-deuxième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt et unième session.

Chapitre II

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

3. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour de sa 2^e à sa 4^e séance, les 8 et 9 mai, ainsi qu'à ses 7^e et 8^e séances, les 11 et 12 mai 2016. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international ([A/72/64-E/2017/12](#));

b) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions qui s'est tenue à Genève du 23 au 25 janvier 2017 ([E/CN.16/2017/CRP.1](#));

c) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, 2016 ([E/CN.16/2017/CRP.2](#)).

4. À la 2^e séance, le 8 mai, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté le rapport du Secrétaire général.

Table ronde de haut niveau sur le thème « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information »

5. À sa 2^e séance, le 8 mai, la Commission a également tenu une table ronde ministérielle sur le thème « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information ». La liste des participants au débat figure à l'annexe II du présent rapport.

6. À sa 3^e séance, le 9 mai, la Commission a tenu son débat général sur le point 2 de l'ordre du jour et a entendu les observations liminaires du Vice-Président (Hongrie). La liste des orateurs figure à l'annexe II du présent rapport.

Décisions prises par la Commission

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

7. À sa 8^e séance, le 12 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », déposé par le Président à l'issue de consultations et distribué sous forme de document non officiel établi uniquement en anglais.

8. À la même séance, le facilitateur du projet de résolution, Peter Major (Hongrie) a fait une déclaration.

9. Également à la 8^e séance, le Secrétaire de la Commission a donné des précisions sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

10. Également à la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

11. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Autriche a fait une déclaration au nom des États d'Europe occidentale et autres États.
12. La Commission a adopté le projet de résolution et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

Chapitre III

Science et technique au service du développement

Thèmes prioritaires

- a) **Nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable**
- b) **Rôle joué par la science, la technologie et l'innovation afin de garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030.**

13. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1^{re}, 4^e, et 6^e à 8^e séances, les 8, 9, 10 et 11 mai. Elle était saisie des documents suivants :

- a) Rapport sur les nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable (UNCTAD/DTL/STICT/2017/42);
- b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation » (E/CN.16/2017/3);
- c) Rapport sur le rôle joué par la science, la technologie et l'innovation afin de garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 (UNCTAD/DTL/STICT/2017/5);
- d) Rapport sur la réunion du groupe intersessions tenue à Genève du 23 au 25 janvier 2017 (E/CN.16/2017/CRP.1).

Table ronde ministérielle sur le thème « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes »

14. À sa 1^{re} séance, le 8 mai, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur le thème retenu par le Conseil pour sa session de 2017 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes ». La liste des participants au débat figure à l'annexe II du présent rapport.

15. À la même séance, la Commission a convenu de communiquer au Conseil, lors du débat de haut niveau qu'il tiendra du 17 au 20 juillet 2017 à New York, la synthèse établie par le Président à l'issue du débat (E/2017/72).

Table ronde sur la science et la technique au service du développement

16. À la 4^e séance, le 10 mai, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté le rapport du Secrétaire général intitulé « Garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation » (E/CN.16/2017/3).

17. À la même séance, la Commission a tenu une table ronde sur le thème prioritaire « Rôle joué par la science, la technologie et l'innovation afin de garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 », qui a été animée par le Vice-Président (Maurice). La liste des participants au débat figure à l'annexe II du présent rapport.

Décisions prises par la Commission

Science, technologie et innovation au service du développement

18. À sa 8^e séance, le 12 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Science, technologie et innovation au service du développement », déposé

par le Président de la Commission, à l'issue de consultations et distribué uniquement en anglais.

19. M. A. Min Tjoa (Autriche), facilitateur du projet de résolution, a fait une déclaration.

20. Le Secrétaire de la Commission a donné des précisions sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

21. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis a fait une déclaration.

22. La Commission a adopté le projet de résolution et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II).

Projet de décision proposé par le Président

23. À sa 8^e séance, le 12 mai, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note des rapports du Secrétaire général intitulés « Nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable » ([E/CN.16/2017/2](#)) et « Garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation » ([E/CN.16/2017/3](#)).

Chapitre IV

Présentation des rapports sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation

24. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 10 mai.

Présentation du rapport d'activité sur la politique relative à la science, à la technologie et à l'innovation de la République islamique d'Iran

25. Le Président du Conseil économique et social, Frederick Musiwa Makamure Shava (Zimbabwe), a prononcé un discours liminaire.

26. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a fait des observations liminaires.

27. Le Vice-Président chargé de la science et de la technologie de la République islamique d'Iran, Sorena Sattari Khavas, a fait une déclaration.

28. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a fait un exposé.

29. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine et du Kenya ont fait des déclarations.

30. L'observateur d'Oman a également fait une déclaration.

31. Mahdi Elyasi, Adjoint chargé de l'élaboration des politiques et de l'évaluation stratégique, placé sous l'autorité du Vice-Président chargé de la science et de la technologie de la République islamique d'Iran, a fait une déclaration.

Présentation du rapport d'activité sur la politique relative à la science, à la technologie et à l'innovation du Rwanda

32. Le Directeur général de la Commission nationale des sciences et technologies, Manasse Mbonye, a fait une déclaration.

33. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a fait un exposé.

34. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, du Kenya, du Mexique, de l'Ouganda et de la Thaïlande ont fait des déclarations.

35. Les observateurs du Maroc et de l'Éthiopie ont également fait des déclarations.

36. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a fait une déclaration.

Chapitre V

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt et unième session de la Commission

37. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 12 mai.

38. La Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour sa vingt et unième session :

Vice-Présidents :

A. Min **Tjoa** (Autriche)

Wang Ruijun (Chine)

Peter **Major** (Hongrie)

Joseph Noël Etienne Ghislain **Sinatambou** (Maurice)

39. La Commission a reporté l'élection du Président issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes à une date ultérieure.

40. La Commission a également reporté la nomination du Rapporteur, choisi parmi les vice-présidents, à sa vingt et unième session.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt et unième session de la Commission

41. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 12 mai. Elle était saisie d'un document de travail contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt et unième session.

42. Le Président a fait une déclaration.

43. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Allemagne, Arabie saoudite, Cuba, Fédération de Russie, Inde, Kenya, Lettonie, Maurice, Mexique, Pakistan, Portugal, République dominicaine, République islamique d'Iran et Turquie.

44. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique et Chef de la Commission de la Science et de la technique au service du développement de la CNUCED a fait une déclaration.

45. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa vingt et unième session et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B).

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session

46. À sa 8^e séance, le 12 mai, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa vingtième session, présenté dans un document non officiel diffusé en anglais uniquement.
47. Le Rapporteur, Peter Major (Hongrie), a présenté le projet de rapport.
48. Les représentants de Cuba et du Pakistan ont fait des déclarations.
49. La Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingtième session et chargé le Rapporteur de le finaliser.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

50. La Commission a tenu sa vingtième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 8 au 12 mai 2017. Elle a tenu huit séances (1^{re} à 8^e séances).

51. Peter Major (Hongrie), Vice-Président, a ouvert la 1^{re} séance de la session. À la même séance, la Commission a élu Ruijun Wang (Chine) Vice-Président de la vingtième session. M. Wang a prononcé une déclaration liminaire.

52. Toujours à la même séance, le 8 mai, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a fait une déclaration au nom du Secrétaire général de la CNUCED.

53. Également à la 1^{re} séance, le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et Président du Conseil économique et social, Frederick Musiiwa Makamure Shava, et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, Houlin Zhao, se sont adressés à la Commission.

54. À cette séance, la Princesse Nisreen El-Hashemite, Directrice exécutive de la Royal Academy of Science International Trust et Présidente de la Women in Science International League, s'est exprimée devant la Commission.

B. Participation

55. Des représentants de 42 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents les observateurs d'autres États Membres et des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que de la société civile et d'entreprises. La liste des participants à la session figure dans le document publié sous la cote [E/CN.16/2017/INF/1](#).

C. Élection des membres du bureau

56. À la 8^e séance de sa dix-neuvième session, le 13 mai 2016, la Commission avait élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour sa vingtième session :

Vice-Présidents :

Benedicto **Fonseca Filho** (Brésil)

Peter **Major** (Hongrie)

Joseph Noël Etienne Ghislain **Sinatambou** (Maurice)

A. Min **Tjoa** (Autriche)

57. À la 1^{re} séance de sa vingtième session, le 8 mai 2017, la Commission a élu Ruijun Wang au poste de Président.

58. À la même séance, la Commission a désigné Peter Major (Hongrie) pour exercer les fonctions de Rapporteur de la vingtième session en plus de celles de Vice-Président.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

59. À sa 1^{re} séance, le 8 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire tel que publié sous la cote [E/CN.16/2017/1](#) et dont voici la teneur :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement :
Thèmes prioritaires :
 - a) Nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable;
 - b) Rôle joué par la science, la technologie et l'innovation afin de garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030.
4. Présentation des rapports sur les examens des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième et unième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt et unième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session.

60. À la même séance, la Commission a approuvé le projet d'organisation des travaux figurant dans un document de travail distribué en anglais uniquement.

61. Également à la même séance, la Commission a désigné A. Min Tjoa (Autriche) facilitateur du projet de résolution sur la science et la technique au service du développement et Peter Major (Hongrie) facilitateur du projet de résolution sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

E. Documentation

62. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa vingtième session figure à l'annexe I au présent rapport.

Annexe I

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa vingtième session

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.16/2017/1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
A/72/64-E/2017/12	2	Rapport du Secrétaire général intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international »
E/CN.16/2017/2	3 a)	Rapport du Secrétaire général intitulé « Nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable »
E/CN.16/2017/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général intitulé « Garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation »
	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session (distribué sous forme de document non officiel établi en anglais uniquement)
E/CN.16/2017/CRP.1^a	3	Rapport sur la réunion du groupe intersessions (23-25 janvier 2017)
E/CN.16/2017/CRP.2^b	2	Rapport sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (2016)
E/CN.16/2017/INF/1		Liste des participants

^a http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/ecn162017crp1_en.pdf.

^b http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/ecn162017crp2_en.pdf.

Annexe II

Ministerial round tables and panel discussion

Ministerial round table on the theme “Eradicating poverty in all its forms and dimensions through promoting sustainable development, expanding opportunities and addressing related challenges”

1. At its 1st meeting, on 8 May, the Commission held a ministerial round table on the 2017 theme of the Council, “Eradicating poverty in all its forms and dimensions through promoting sustainable development, expanding opportunities and addressing related challenges”. The round table was moderated by the Director of the Division on Technology and Logistics and Head of the Commission on Science and Technology for Development secretariat, UNCTAD, who also made introductory remarks.

2. At the same meeting, an interactive discussion ensued, in which the following participants took part: Additional Secretary, Ministry of Science and Technology, Pakistan, Muhammad Ashraf; Assistant Director-General, Climate, Biodiversity, Land and Water Department, Food and Agriculture Organization, René Castro Salazar; Secretary for Science and Technology, Department of Science and Technology, Philippines, Fortunato de la Pena; Deputy for Policy Making and Strategic Evaluation, and Vice Presidency for Science and Technology of the Islamic Republic of Iran, Mehdi Elyasi; Permanent Representative of Iceland to the Food and Agriculture Organization and Vice-Chair of the Committee on World Food Security, Jón Erlingur Jónsson; Lead Advisor for the Programme Management Department, International Fund for Agricultural Development, Shantanu Mathur; Minister, Ministry of Science and Technology, Thailand, Atchaka Sibunruang; Minister of Social Security, National Solidarity and Environment and Sustainable Development, Mauritius, Marie Joseph Noël Etienne Ghislain Sinatambou; Science and Technology Advisor to the Secretary of State, United States, Vaughan Turekian; Secretary, Ministry of Science, Technology and Research, Sri Lanka, R. Wijjaludchumi; Associate Counsel of the Ministry of Science and Technology, China, Xu Jie; Director General, National Commission of Science and Technology, Rwanda, Manasse Mbyonye.

3. Also at the same meeting, on 8 May, the representatives of the Philippines (on behalf of the Association of Southeast Asian Nations), Mexico, India and Austria (on behalf of the European Union and its Member States) made statements. At the same meeting, the Moderator made a brief summary of the discussion.

High-level round table “Review of progress made in the implementation of World Summit on the Information Society outcomes”

4. At the 2nd meeting, on 8 May, the Commission held a ministerial round table on “Review of progress made in the implementation of World Summit on the Information Society outcomes”. The round table was moderated by the Vice-Chair of the Commission on Science and Technology for Development, Benedicto Fonseca Filho (Brazil), who also made introductory remarks. An interactive discussion ensued in which the following participants took part: Director of Freedom of Expression and Media Development Division in the Communication and Information Sector, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, Guy Berger; Associate Counsel of the Ministry of Science and Technology, China, Jie Xu; Minister of Social Security, National Solidarity and Environment and Sustainable Development, Mauritius, Marie Joseph Noël Etienne Ghislain Sinatambou; Deputy Minister for Science and Technology, Dominican Republic, Plácido Gómez Ramírez; Ambassador and Permanent Representative, Cuba, Pedro Luis Pedrosa Cuesta; Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Latvia, Janis Karklins; Executive Vice President,

Chief Digital Officer, Capgemini, Kimberly Smith; President and Chief Executive Officer, Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, Goran Marby; Permanent Representative, Lesotho, Moshe Kao; Deputy Permanent Representative, United Kingdom, Andrew Staines; Secretary, Ministry of Science, Technology and Research, Sri Lanka, R. Wijjaludchumi; Ambassador, Director of International Relations, Federal Office of Communications, Switzerland, Thomas Schneider; Mounir Hamaidia, in charge of studies and analysis, Ministry of Posts and Information and Communication Technologies, Algeria; the representative of Portugal, and the representative of the International Telecommunications Union.

5. At its 3rd meeting, on 9 May, the Commission held its general discussion on the item and heard introductory remarks by the Vice-Chair (Hungary). At the same meeting, presentations were made by the following panellists: Minister of Communications and Media, Democratic Republic of the Congo, Lambert Mende Omalanga; Vice-Chair of the Commission and Director, Department of Scientific and Technological Themes, Ministry of External Relations, Brazil, Benedicto Fonseca Filho; Chair, Multistakeholder Advisory Group, Internet Governance Forum, Lynn St. Amour; Executive Director, Asociación Interamericana de Empresas de Telecomunicaciones, and Centro de Estudios de Telecomunicaciones de América Latina (cet.la), Pablo Bello; and Executive Director, Association of Progressive Communications, Philippines, Chat Garcia.

6. Also at the same meeting, statements were made by the representatives of the United Kingdom, Poland, Austria (on behalf of the European Union and its Member States), Mexico, India, China, Burkina Faso, Pakistan, Saudi Arabia, Kenya and Brazil. A statement was also made by the observer for Morocco.

7. At the 3rd meeting, statements were also made by the Internet Society, the International Chamber of Commerce and the Economic and Social Commission for Western Asia.

Panel discussion on science and technology for development

8. At the 4th meeting, on 10 May, the Director of the Division on Technology and Logistics of UNCTAD introduced the report of the Secretary-General on the role of science, technology and innovation in ensuring food security by 2030 ([E/CN.16/2017/3](#)).

9. At the same meeting, the Commission held a panel discussion on the priority theme “*The role of science, technology and innovation in ensuring food security by 2030*”, moderated by the Vice-Chair (Mauritius). Presentations were made by the following panellists: Head of the Directorate of Education and Human Resources, American Association for the Advancement of Science, and Member of the Gender Advisory Board, Shirley Malcom; Director of the Center for Interdisciplinary Studies on Industrial Property and Economics, University of Buenos Aires, Carlos M. Correa; Lead Adviser of the Programme Management Department, International Fund for Agricultural Development, Shantanu Mathur; Executive Director, Action Group on Erosion, Technology and Concentration (ETC Group), Pat Mooney; and Suchith Anand, of the University of Nottingham and Global Open Data for Agriculture and Nutrition. In the discussion, statements were made by representatives of India, Turkey, Cuba, the Dominican Republic, Peru, China, Brazil and Mexico.

